

Accord institutionnel Suisse-UE

L'Association suisse des banquiers (ASB) a procédé à une analyse approfondie du résultat des négociations relatives à l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE depuis l'ouverture de la consultation par le Conseil fédéral. Nous nous félicitons que les pourparlers soient entrés dans le vif du sujet et que des approches de solutions en émergent de plus en plus.

Pour le secteur bancaire suisse, le maintien et le développement de la voie bilatérale sont essentiels. Nous considérons cet accord institutionnel comme la pierre angulaire du futur dispositif d'accès au marché de l'Union européenne. Un accès qui, pour l'heure, fait largement défaut aux banques suisses.

Position de l'ASB

- De nombreux éléments du résultat actuel des négociations sont positifs et constituent un avantage pour la Suisse. L'accord institutionnel renforce durablement les relations bilatérales avec l'UE. Il permet non seulement de renforcer la **sécurité juridique** grâce à des processus fiables et clairement définis, mais il crée également les **conditions nécessaires au maintien et à l'amélioration de l'accès au marché**.
- C'est dire si l'ASB plaide en faveur de la **conclusion de l'accord-cadre** sur la base de la version actuelle du projet de texte. Il importe néanmoins, afin qu'il emporte davantage l'adhésion des milieux politiques suisses, de **clarifier les derniers points ouverts** lors de la signature.
- En cas d'abandon des négociations, la Suisse court le risque de voir ses relations avec l'UE s'enliser pour longtemps. Or une telle impasse, avec son lot d'incertitudes, se traduirait par une érosion graduelle de l'accès au marché pour l'ensemble de l'économie. D'autant plus qu'il n'existe aujourd'hui aucun modèle relationnel équivalent avec l'UE. **Faute d'accord institutionnel**, la place économique suisse aurait à **déplorer des pertes d'emploi**, une **perte de valeur ajoutée** et des **pertes de recettes fiscales**.
- A ce jour, il n'existe pratiquement aucun accès dynamique au marché européen pour les prestations transfrontalières de services bancaires ou de conseils en matière de valeurs mobilières et de placements. Pour les banques suisses, un accord institutionnel avec l'UE constitue une avancée décisive pour concrétiser des **solutions d'accès au marché** nécessaires et **praticables** pour la branche, tant à l'égard des grands Etats partenaires qu'à l'échelle de l'UE. Au premier plan figurent (1) la conclusion de procédures d'équivalence spécifiques au secteur financier, (2) la recherche de solutions pertinentes et praticables en ce qui concerne l'accès au marché, moins contraignantes qu'un accord sectoriel dédié aux services financiers, ainsi que (3) l'amélioration fondamentale du régime d'équivalence actuel («enhanced equivalence»).

Un règlement institutionnel est aussi important pour l'économie dans son ensemble que pour le secteur bancaire

- Nous nous félicitons que, depuis l'ouverture de la consultation par le Conseil fédéral, les discussions sur l'accord institutionnel soient entrées dans le vif du sujet.
- Nous sommes tout à fait d'accord avec le Conseil fédéral, qui affirme qu'il faut développer la seule voie incontournable pour toute l'économie: la voie bilatérale. L'accord institutionnel proposé en est l'une des conditions. Il est porteur à la fois de progrès significatifs (notamment en termes de sécurité juridique) et d'avantages pour la Suisse.
- Au terme d'une analyse approfondie du projet en son état actuel, l'ASB est parvenue à la conclusion que l'accord institutionnel comporte des avantages indéniables pour la place financière suisse et renforce durablement les relations bilatérales avec l'UE. Il permet non seulement de renforcer la sécurité juridique grâce à des processus fiables et clairement définis, mais il crée également les conditions nécessaires au maintien et à l'amélioration de l'accès au marché.
- C'est pourquoi l'ASB soutient la conclusion d'un accord-cadre sur la base de la version actuelle du projet de texte. Il importe néanmoins, afin qu'il emporte davantage l'adhésion des milieux politiques suisses, de **clarifier les derniers points ouverts** lors de la signature. Ceux-ci portent essentiellement sur l'ampleur de la reprise du droit, notamment de la directive relative au droit des citoyens de l'Union, sur les effets des principes convenus sur les aides d'Etat et sur le rôle des partenaires sociaux dans le cadre du droit de l'UE relatif au détachement de travailleurs.
- Nous partageons l'avis du Conseil fédéral selon lequel une interruption ou un report des négociations, associés au risque d'abandon de ces dernières, pourraient conduire à un dangereux statu quo, voire à une érosion de la voie bilatérale. Car il n'est pas certain que les négociations puissent reprendre à une date ultérieure et déboucher, en temps et en heure, sur des résultats équivalents ou meilleurs que ceux déjà obtenus.
- Un statu quo et l'incertitude qui en découlerait, s'apparenterait à un retour en arrière et aurait des conséquences négatives pour la place financière suisse, pour l'emploi dans le secteur des exportations et pour les recettes fiscales. D'autant plus qu'il n'existe aujourd'hui aucun modèle relationnel équivalent avec l'UE.
- Il importe d'autant plus que la Suisse fasse part à l'UE, avant la pause estivale et en des termes appropriés, de son intention de conclure cet accord institutionnel, notamment pour ce qui est de la prolongation de la reconnaissance de l'équivalence de la réglementation boursière suisse.

Un accès au marché essentiel pour les banques

- A la différence d'autres secteurs économiques, l'enjeu pour le secteur bancaire n'est pas seulement le «développement» de la voie bilatérale, car les banques suisses disposent aujourd'hui d'un accès très limité au marché de l'UE. Il est donc très important pour elles que des solutions d'accès au marché, nécessaires et praticables, soient concrétisées tant à l'égard des grands Etats partenaires qu'à l'échelle de l'UE. Un règlement institutionnel avec

l'UE tel que celui faisant l'objet de l'accord en question constitue une étape décisive dans l'ouverture de cette voie.

- Pour l'heure, l'accord institutionnel ne comporte aucun élément relatif aux prestations financières. C'est dire s'il importe, aux yeux du secteur bancaire, de clarifier avec l'UE les modalités visant à améliorer l'accès au marché. Ce qui devrait se faire par le biais d'une **Roadmap** spécifique, définie dans le cadre des pourparlers sur l'accord institutionnel avec l'UE. D'après l'ASB, les **priorités propres au secteur bancaire** sont les suivantes:
 - La conclusion d'un accord-cadre permettrait d'asseoir les **procédures d'équivalence** spécifiques au secteur financier sur des fondements plus stables, qu'il s'agisse de l'équivalence boursière ou d'autres procédures d'équivalence actuellement en cours (comme MiFIR 46/47 et AIFMD 67, EMIR 13.2). A cet égard, la branche mise sur la conclusion de l'accord institutionnel pour débloquent durablement ces procédures et garantir ainsi une pleine sécurité juridique.
 - Il convient en outre de s'assurer que seront envisagées dans l'accord institutionnel des options ouvrant la voie à des **solutions d'accès au marché pertinentes et praticables**, qui tiennent compte des réalités du secteur bancaire tout en étant moins détaillées qu'un accord sectoriel.
 - Enfin, l'objectif est également d'**améliorer fondamentalement** le régime d'équivalence actuel («enhanced equivalence»).

Maintenir la création de valeur en Suisse

- L'un des enjeux pour les banques est de conserver la valeur ajoutée de cet important secteur économique en Suisse. Il ne faut pas perdre de vue que la Suisse est le leader mondial de la gestion de fortune transfrontalière. Une part considérable des avoirs transfrontaliers gérés en Suisse provient de clients qui sont domiciliés au sein de l'UE. Ce sont près de CHF 1000 milliards qui sont gérés en Suisse pour le compte de clients situés dans l'UE. Quelque 20 000 collaboratrices et collaborateurs bancaires travaillent directement dans ce secteur d'activité, qui génère en Suisse des impôts estimés à CHF 1,5 milliard par an.
- Dans le domaine de l'Asset Management en Suisse, en plus du marché domestique, ce sont environ CHF 100 milliards d'actifs qui sont gérés principalement pour le compte de clients institutionnels basés dans l'UE. L'accès au marché revêt une importance d'autant plus importante que le marché domestique arrive à saturation et que la demande d'Asset Management institutionnel au sein de l'UE est appelée à augmenter.
- En l'absence d'accord institutionnel, cette activité importante risque de régresser, entraînant de nouvelles suppressions d'emplois et la baisse des recettes fiscales en Suisse.